



VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des
Délibérations
du Conseil Municipal

Délibération n° 13

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aïssatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumet, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUIMAR Toufik, Mme PION Estelle, Mme CILABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CILAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FERAY Kimberlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CILABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télecours est accessible par le site internet www.telercours.fr

Objet : Approbation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social 2026-2033 de la Médiathèque de Maromme

PJ : 1

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code du patrimoine,

- **Vu** la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « loi Robert »,
- **Vu** le Manifeste de l'IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique de 2022,
- **Vu** la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007,
- **Vu** l'Agenda 2030 local de la Ville de Maromme,
- **Considérant** que le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 2030 en contribuant à l'égalité d'accès à la culture, à l'inclusion, à la participation des habitants et à l'épanouissement de toutes et tous,
- **Considérant** que le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social constitue le document stratégique de référence qui fixe les orientations de développement du service de lecture publique,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social 2026-2033 de la Médiathèque de Maromme, annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,



Marie-Claude MASURIER



Le Maire,

David LAMIRAY